

# COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 30 avril 2026

Date de convocation : 21/04/2026

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 017-211700869-20260430-CM202605\_51-DE



Délibération N° 2026/05/051

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Quorum : 14

**OBJET : Désignation des représentants au  
Syndicat de voirie 17**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de PANNAUD Eric, le Maire.

Présents : PANNAUD Eric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, DAVID Claudia, CANUS Daniel, LA ROSA Déborah, BERTOT Jacques, BONNIN Marylène, SIAUDEAU Michel, adjoints ; CLÉMENT Anne-Gaëlle, CARTON Jean-Pierre, conseillers délégués ; BOTON Monique, FAVEREAU Laurent, DUQUESNE Laurent, WATTEBLED Stéphane, MEGE Jennifer, JEAN Ludivine, ANTONICELLI Thomas, DIENON Grégory, GOINEAU Sophie, GUERIN Florian, BARON Arnaud, GAUDIN Julie, LABROUSSE Marie, GONCALVES Charlotte, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURNALES Sandrine pouvoir à GUERIN Florian, MORAUD Laurent pouvoir à WATTEBLED Stéphane, PINTO DE MATOS Maud pouvoir à GOINEAU Sophie.

Secrétaire de séance : CARTON Jean-Pierre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5721-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime,

Considérant que les conseils municipaux nouvellement installés des communes de moins de 15 000 habitants membres du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime, désignent les représentants qui siégeront au collège électoral cantonal pour élire les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime.

Considérant que de par sa population comprise entre 2 501 et 7 500 habitants, la commune de Chaniers doit désigner 3 électeurs,

Considérant que par délibération n°2026/04/035 en date du 20 mars 2026, la commune a désigné 1 électeur, M Fourré Jean-Luc,

Considérant que le conseil municipal décide à l'unanimité de déroger au principe du scrutin secret uninominal comme le permet la loi 3DS,

Monsieur le Maire fait appel à candidature et propose de désigner les 2 électeurs supplémentaires suivant : Stéphane Wattebled et Jacques Bertot

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces propositions et désigne : M Fourrée Jean-Luc, m Stéphane Wattebled et M Jacques Bertot représentants au SDV17.**

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Eric PANNAUD

Le secrétaire de Séance

Jean-Pierre CARTON



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be that of Jean-Pierre Carton, the secretary of the session.